

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE DEUX CHEMINS RURAUX

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 20 septembre 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Bernard ALBERTUS, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
Mme Stéphanie FLAMMANN, Mme Evelyne BECKER, Mme Chantal PICCOLI, Mme TRIMBUR BAUER, M. Michel CHEVALIER, M. Laurent NARAT, M. Pierre GELEBART, Conseillers municipaux

ABSENTS : M. Jérôme FLESCHE, Mme Miretta LACK, M. Guy KIEFFER, M. Guy CIUNEK à savoir.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents :

M. Jérôme FLESCHE à M. Bernard ALBERTUS,
M. Guy CIUNEK à M. Pierre GELEBART,
Mme Miretta LACK à M. Michel CHEVALIER à savoir.

Le maire a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETARE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE DEUX CHEMINS RURAUX

Vu les décisions prises lors des séances précédentes du conseil municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avait approuvé les travaux de réfection des chemins ruraux.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Monsieur le Maire a effectué les démarches nécessaires pour l'appel à concurrence. 12 entreprises ont retiré un dossier et 5 ont répondu à l'offre.

L'ouverture des plis a eu lieu mardi 19.09.2017. L'avis de la commission des travaux propose de retenir l'entreprise EUROVIA/FORBACH pour un montant de 40 959,37 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir l'entreprise suivante :

EUROVIA/FORBACH pour un montant de 40 959,37 € HT. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

La question figurant à l'ordre du jour :

2. ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE DEUX CHEMINS RURAUX

ayant été examinée,

Le prochain conseil municipal aura lieu fin octobre, aucune date n'est encore arrêtée.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h40.